

Relatif à la fin des fonctions du Directeur adjoint de la DSIN

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021 ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-1111 en date du 1^{er} octobre 2019 relatif à la nomination directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de l'Université des Antilles.
- Vu** la délibération n° 2022-02 du Conseil d'Administration de l'UA du 14 février 2022 portant élection de Monsieur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

ARRETE

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de **Monsieur Patrick SIARRAS**, Ingénieur de recherche hors classe, en qualité de directeur adjoint de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) de l'Université des Antilles, à compter du 12 avril 2022.

Article 2

L'arrêté n°2019-1111 du 1^{er} octobre 2019 est abrogé.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 11 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles,



Pr. Michel GEOFFROY